



## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ECOLE DE TIR TOUR DEPARTEMENTAL

### DATE

Dimanche 13 décembre 2020 à 14h00 (début des tirs)

### LIEU

STAND DE TIR DE SURVILLIERS

Rue Jean Jaurès, 95470 SURVILLIERS

Tel : 01 34 68 40 65

### DISCIPLINES

- 150 – PISTOLET 10 m
- 154 – CARABINE 10 m

### COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes seront composées de 3 athlètes, gérées par un « Capitaine », dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon) ;
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

En cas de **force majeur** et **avant le début du Match de Qualification**, un athlète pourra être remplacé en conservant la règle de composition des équipes.

Les clubs peuvent présenter **2 ÉQUIPES** par discipline mais seule l'équipe classée 1<sup>ère</sup> pourra participer au tour régional.

### DEROULEMENT

**Match de qualification** : chaque équipe dispose de 2h00 (essais compris) pour tirer 60 plombs de match sur un seul et unique poste de tir à raison de 20 plombs par athlète. C'est au « Capitaine » de l'équipe de gérer le temps alloué à chaque membre de l'équipe.

**Phases finales** : les équipes sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination organisés sous forme de duels individuels effectués entre les athlètes de chaque équipe.

**Rappel** : à la carabine, les points seront comptés au dixième.

### ARBITRAGE

L'arbitrage sera organisé par la commission départementale d'arbitrage du Val d'Oise.

**Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.**

## ATTRIBUTION DES POSTES DE TIR

Par tirage au sort

## HORAIRES

Une seule série est programmée pour le dimanche 24 novembre 2019 à 14h00 pour le Match de Qualification, suivi des phases finales.

## ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne, **sur le site du CDT 95**, à l'adresse suivante :

[www.cdtir95.fr](http://www.cdtir95.fr)

Les inscriptions devront être effectuées en une seule fois par le « Capitaine ».

## DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 2 novembre 2020 **jusqu'au dimanche 22 novembre 2020 (incus)**.

En cas de problème, contacter M. ROUSSIN Guillaume :

[groussin@cdtir95.fr](mailto:groussin@cdtir95.fr)

## TARIFS DES ENGAGEMENTS

Inscriptions gratuites

## CLASSEMENTS

Par équipe dans chaque discipline après les phases finales

## RECOMPENSES

Une coupe à l'équipe première dans chaque discipline

## QUALIFICATION

Dans chaque discipline la 1<sup>ère</sup> équipe de chaque département, puis – sur l'ensemble de l'Île de France – un nombre d'équipe déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs ECOLES de TIR.

## CONDITIONS D'ACCES

Ce championnat est ouvert aux athlètes, licenciés de la F.F.Tir, des sociétés ou sections de tir du Val d'Oise à jour de leurs cotisations 2020/2021 avec la Fédération et le Comité Départemental de Tir du Val d'Oise.

**L'inscription d'une société ou section non en règle avec le CDTir 95 ne sera pas prise en compte.**

## PIECES A FOURNIR

Seuls peuvent participer les athlètes en possession de la licence Fédérale 2020/2021 portant validation :

- du médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif ;
- du président du club, certifiant, dans le cas d'un mineur, d'être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

**Tout athlète non en règle ne pourra participer au championnat.**

## TENUE VESTIMENTAIRE

Rappel de la Règle 6.20.3.1 :

Les vêtements interdits en compétition et lors des cérémonies de remise des médailles incluent : les **blue-jeans**, les **jeans** ou **pantalons similaires** de couleur autre que celle du sport, les vêtements camouflage, les T-shirts sans manches, les shorts trop courts (voir Règle 6.20.2.8), les shorts coupés « à franges », les pantalons avec des pièces ou des trous, de même que les chemises ou les pantalons affichant des messages inappropriés (voir Règle 6.12.1, toute propagande est interdite). Les couleurs du sport doivent être celles des tenues nationales officielles. Si les couleurs nationales ne sont pas portées, les couleurs interdites sont le camouflage, l'écossais, le kaki, l'olive ou le marron.

**NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS PRÉSENTER, POUR LES FORMALITÉS, 45 minutes AVANT LE DÉBUT DE VOTRE MATCH**

Guillaume ROUSSIN

*Responsable Gestion Sportive du Val d'Oise*